

Votre rendez-vous d'information mensuel

Carignan de Bordeaux

Mai 2020

Express

Express spécial COVID - 19



CARIGNAN
de BORDEAUX

COVID-19

ORGANISATION ET INFORMATIONS

Selon les ordonnances promulguées par le Gouvernement suite au confinement dû au COVID-19, le conseil municipal exerce toujours les pleines fonctions (loi du 23 mars 2020) et ce jusqu'à l'installation du nouveau Conseil qui aura lieu après la sortie de la crise sanitaire.

La municipalité est ainsi pleinement mobilisée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 au service des Carignanais.

La mairie, dûment conduite par l'exécutif en place (le maire, ses adjoints et délégués), gère la situation de crise et assure la continuité des services et informe de ces décisions le représentant de la liste « Carignan naturellement ». Tout est réuni pour que la mission que vous nous avez confiée en 2014 se poursuive afin d'assurer les conditions indispensables pour mener à bien votre sécurité, votre santé, et la poursuite des activités indispensables pour votre vie quotidienne. A ce jour, nous ne connaissons la décision du gouvernement concernant l'installation des conseils municipaux ou du report éventuelle de nouvelles élections suite au message laissé par Edouard Philippe ce dimanche 19 avril 2020.

Toutes les actions conduites ordinairement dans la gestion municipale, toutes les décisions à prendre continuent de l'être comme en temps normal, sans aucune restriction.

Dès le premier jour de la crise, des actions ont été rapidement mises en place au niveau scolaire et social.

Les écoles

La priorité fut d'accueillir les enfants des personnels, notamment soignants, indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Ce service, toujours disponible, est assuré sur demande les jours scolaires entre 8h40 et 16h30. La prise en charge des élèves doit être réalisée par groupes de 8 élèves maximum, dans le strict respect des consignes sanitaires et des gestes barrières. Il concerne aussi les familles monoparentales ou dont les deux parents sont mobilisés par la gestion de la crise et qui seraient dans l'impossibilité de faire garder leurs(s) enfant(s) (via le recours familial assuré par des personnes non vulnérables, l'entraide, les gardes d'enfants, un conjoint en arrêt de travail Covid19, ...).

En collaboration avec les enseignants des écoles et l'association des parents d'élèves, les urgences ont été :

- d'assurer la mise en place de l'accueil des enfants de soignants durant les jours scolaires, par la mairie,
- de confirmer l'organisation de la transmission des cours par les enseignants et le suivi de leur bonne réception par les enfants. Ce sont les enseignants qui transmettent, via internet, les leçons et devoirs à faire,
- de veiller à ce que tous les enfants puissent suivre

les cours par internet, par les enseignants et les parents d'élèves,

- Pour les familles qui n'ont pas d'ordinateur ou de connexion internet, de faire en sorte que les cours soient portés sur support papier aux domiciles des enfants concernés, ceci est réalisé par la mairie.

L'accueil des enfants dans les locaux des écoles est organisé en complémentarité entre les enseignants des deux écoles. Il mobilise, de plus, des personnels communaux sur les temps de la pause méridienne, qui assurent le service des repas fournis par les parents et conservés au frais (il n'y a pas de service de restauration scolaire).

Durant les vacances scolaires (à partir du 20 avril), l'accueil des enfants est pris en charge par la communauté de communes Les Coteaux Bordelais. Au titre de la compétence concernant les Accueils de Loisirs, les enfants peuvent être accueillis au domaine de La Frayse à Fargues Saint-Hilaire.

L'école a accueilli très vite les enfants dont le parent exerce seul une activité commerciale reconnue essentielle à la vie quotidienne. A ce jour, cet accueil est étendu aux enfants des personnels de l'aide sociale à l'enfance dépourvus de solution de garde.

Cet accueil a été augmenté les mercredi, samedi et dimanche, un questionnaire a été adressé à tous les parents afin de connaître leurs besoins et nous n'avons reçu à ce jour aucune demande d'accueil jusqu'au 19 avril (début des vacances de printemps).

A l'heure où nous écrivons, la commune ne dispose pas encore précisément des conditions dans lesquelles s'effectuera le retour des enfants à l'école annoncé par le président de la République pour le 11 mai prochain.

Nous continuerons à vous informer via le portail citoyen, site internet et facebook de la mairie.

Information sur les actions de solidarité proposées aux Carignanais

A l'attention de toute la population, l'équipe de l'association « Aimer et Agir pour Carignan » a distribué à la fin du mois de mars dans toutes les boîtes aux lettres de la commune, chez les commerçants et les médecins, un document indiquant les contacts importants et les diverses actions mises en place afin d'apporter toutes les aides aux personnes âgées ou fragilisées en cette période de confinement.

Le réseau de solidarités et le portage des courses

Face à la crise sanitaire en cours, les élus ont, en

relation étroite avec le CCAS et la commission extra-municipale Soleil de Vie, organisé dès le début du confinement, un réseau de solidarités visant à mettre sur pied le portage des courses alimentaires aux personnes âgées, handicapées ou dans l'incapacité de se déplacer. Ainsi, les bénévoles qui se sont proposés font les courses et les déposent chez les demandeurs qui se sont fait connaître suite au courrier distribué par la mairie dans les boîtes aux lettres. Des membres de la liste « Carignan naturellement » nous ont rejoints. Mais l'aide apportée ne se limite pas aux courses : les bénévoles vont aussi chercher des médicaments à la pharmacie ou chez le vétérinaire, constituent des dossiers sociaux ou en assurent le suivi, recherchent des solutions d'aides humaines pour des personnes handicapées vivant seules à domicile et sans aide-ménagère depuis le confinement...

Nous pouvons tous nous féliciter de l'engagement des Carignanais qui se tiennent quotidiennement informés des besoins de leurs voisins ou amis et qui œuvrent dans la discrétion pour trouver des solutions face à des situations parfois très délicates.

Soyons fiers de constater que, quand la situation l'exige, les forces savent s'unir et s'additionner pour le bien commun sans rien exiger en retour et sans chercher la lumière. Le Maire et son équipe rendent hommage à l'ensemble des bénévoles.

L'intervention des bénévoles de SOLEIL DE VIE, commission extra-municipale, et du CCAS

Le CCAS et la commission extra-municipale Soleil de Vie ont lancé un appel aux bénévoles pour venir en aide aux personnes fragiles ou vulnérables.

Une application a été mise en place afin de mettre en relation à la fois :

- les demandes d'aides et de services sollicités par les Carignanais d'une part,
- et les bénévoles qui offrent leur temps et leurs disponibilités d'autre part.

Cet outil indispensable d'informations collectives et d'agenda collaboratif vise à coordonner les actions de solidarité entre l'offre et la demande de services pour :

- l'organisation du portage de courses, de repas et de médicaments à domicile, et tout autre type d'entraide ;
- les appels téléphoniques aux personnes isolées afin de prendre des nouvelles ou proposer une aide ;
- la constitution et le suivi des demandes d'aides sociales ;
- l'aide dans les démarches administratives pour maintenir et/ou épauler les personnes âgées, handicapées ou seules à domicile (notamment les demandes d'Allocations Personnalisées d'Autonomie (APA) ;
- la mise en relation et coordination des différents acteurs sociaux au domicile des personnes dépendantes : personnels soignants, travailleurs sociaux, aide-ménagères,...

- rendre bien d'autres services tels : panne de chaudière, coupure d'électricité chez une personne âgée, ...

Le portage de repas à domicile

Le portage des repas aux personnes déjà inscrites à ce service de la communauté de communes est poursuivi pendant le confinement. Les personnes souhaitant s'inscrire peuvent contacter l'association : lescoteauxdebordeaux@orange.fr - tél. : 05 56 72 89 94.

Transmission de textes et de dessins d'enfants

Les bénévoles de « Carignan naturellement » en coopération avec les associations, des parents d'élèves (ACPE) et Rayons de Soleil ont fait la proposition de demander aux enfants de réaliser des dessins et/ou des poèmes pour les offrir aux personnes âgées dans les résidences de retraite Les Muriers et l'Orchidée, et aux résidents du Foyer Occupationnel Jean Rivière.

Si vous souhaitez contribuer à cette action, vous pouvez transmettre vos messages à solidaritecarignan@gmail.com

Commerces ouverts et Alimentation

Les élus ont contacté les commerces alimentaires de proximité, lesquels se proposent de vous préparer vos courses, vous les livrer dans votre voiture ou vous les apporter à votre domicile gratuitement. Cette information vous a été distribuée dans vos boîtes aux lettres par l'association « Aimer et Agir pour Carignan ». La communauté de communes Les Coteaux Bordelais a réalisé aussi une information concernant les services que peuvent nous apporter les commerces sur notre territoire que vous pouvez consulter sur le site internet de la commune.

Confection de masques

Les masques alternatifs (grand public) permettent de compléter les gestes barrières afin de protéger notre entourage. Les distances de sécurité doivent toujours continuer à être respectées, et même augmentées, la distance d'un mètre étant souvent recommandée. Dans le contexte de pénurie nationale de masques de protection permettant de faire barrière au virus, il se construit une chaîne de solidarités locales.

C'est ainsi que la communauté de communes Les Coteaux Bordelais a passé une commande de 20000 masques alternatifs (grand public) répondant aux normes AFNOR en tissu lavable et réutilisable et à laquelle la commune de Carignan de Bordeaux a souscrit. Chaque commune assurera la distribution auprès de chaque habitant.

A ce jour, la CdC attend la livraison mais la pénurie totale et internationale ne fait qu'allonger les délais de mise à disposition pour les habitants. Vous pouvez aussi télécharger le guide pour créer votre masque sur le site www.afnor.org.

Des personnes sachant coudre se proposent de réaliser des masques en tissu et donc lavables.

Nous avons fait appel aux dons de tissus, fils et élastiques et le CCAS se joint aux couturières volontaires pour leur offrir les fournitures manquantes. Les masques confectionnés seront distribués gratuitement, par le service social, en priorité vers les personnes fragiles.

Bien entendu, cette production artisanale ne suffira malheureusement pas pour que chaque Carignanais bénéficie d'un masque.

Un grand merci à toutes nos couturières et aux dons de tissus, élastiques, ...

Fonctionnement des services administratifs municipaux

L'accueil de la mairie est fermé au public, mais les services continuent à fonctionner en interne.

L'accueil téléphonique est assuré vocalement par le numéro habituel (05 56 21 21 62). Il n'est à utiliser qu'en cas de nécessité ou d'impossibilité d'envoyer un courriel. Un accueil physique sur rendez-vous peut être assuré pour les demandes urgentes d'état-civil (reconnaisances anticipées de paternité, décès, ...).

Les services administratifs de la mairie : secrétariat général, finances, ressources humaines, marchés publics, suivi des travaux, état civil, inscriptions scolaires..., sont principalement en télétravail, mais aussi en présentiel pour les dossiers qui le nécessitent et avec une disponibilité d'un élu chaque demi-journée dans les locaux de la mairie.

En effet, toujours en place, les élus sont mobilisés et continuent de travailler pour les administrés le plus souvent à partir de leur domicile, au téléphone, par email ou en télé-conférence et veillent à la gestion des besoins. Bien qu'ils soient aussi concernés par les obligations de confinement, ils se rendent quotidiennement sur le terrain en cas de nécessité mais aussi pour le bénévolat lié à la solidarité en cours dans lequel ils se sont engagés.

Fonctionnement du service de l'Urbanisme

Une ordonnance ministérielle du 15 avril 2020 précise qu'il existe un traitement particulier des demandes d'instruction liées à l'urbanisme pendant la période d'urgence sanitaire. En particulier, pour les demandes dont les délais d'instruction n'étaient pas expirés avant le 12 mars, ce délai est suspendu du 12 mars au 24 mai 2020 et pour les demandes déposées à compter du 12 mars le point du départ du délai d'instruction est reporté au 24 mai 2020.

La commune gère à distance et enregistre les dépôts de demandes ou de modifications de permis de construire et vérifie l'exactitude de la constitution des dossiers.

Le service urbanisme de la mairie fonctionne donc sans discontinuer mais sans accueil physique. Les dépôts de demandes d'autorisation sont à adresser par

email à l'adresse : urbanisme@carignandebdx.fr, ou par voie postale, ou sont à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie. Le service reçoit les demandes de renseignements sur la même adresse électronique et répond dans les plus brefs délais.

Après instruction, les autorisations d'urbanisme signées par le Maire sont envoyées aux pétitionnaires par courrier électronique et par courrier postal, en recommandé avec accusé de réception.

Fonctionnement des services techniques et de l'entretien des locaux

Les agents des services techniques sont requis également à tour de rôle pour assurer l'entretien des espaces, et pour répondre aux urgences. Une partie prioritaire des travaux de tonte et d'entretien des espaces verts est à ce titre effectuée. Il en est de même pour les services d'entretien des locaux et du service du ménage. Les agents d'entretien travaillent par rotation afin de nettoyer les locaux par service : mairie, service technique, école élémentaire et prochainement les locaux de l'école maternelle, l'accueil périscolaire et le restaurant scolaire afin d'assurer l'accueil des enfants en toute sécurité sanitaire.

Commission fleurissement

Les bénévoles de la commission fleurissement ont obtenu une autorisation afin de venir préparer les semis dans la serre de la Bohême, à l'unique condition de venir seul et donc chacun leur tour. Ainsi, grâce à leur participation, la commune pourra être fleurie cet été. Nous avons eu la chance d'obtenir en temps opportun les plants commandés et le terreau. Merci aux bénévoles de la commission pour leur investissement collectif.

Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale est actuellement fermée au public. Si vous êtes inscrit à la bibliothèque, vous pouvez néanmoins accéder aux milliers de ressources numériques de **Biblio-Gironde** (notamment des films, bandes-dessinées, magazines, formations et musique en ligne...). Si vous n'êtes pas inscrit vous pouvez le faire.

Comment s'inscrire ? Rendez-vous sur le site www.biblio.gironde.fr et inscrivez-vous en cliquant sur le bouton en haut à droite de votre écran.

Vous remplissez le formulaire en précisant bien dans quelle bibliothèque vous êtes inscrit et validez le formulaire (le numéro d'inscription n'est pas nécessaire). Vous recevrez un email à l'adresse que vous aurez renseignée vous indiquant que votre demande d'inscription a été prise en compte et que la bibliothèque à laquelle vous êtes inscrit va étudier votre demande dans les 4 jours à venir. Une fois que la bibliothèque aura validé votre inscription, vous pourrez vous connecter à votre espace pour accéder

à toutes les ressources gratuitement en cliquant sur le même bouton en haut à droite et en saisissant votre email et mot de passe dans la zone "Public".

La Poste et l'Agence Postale Communale

Pendant le confinement, les courriers postaux sont relevés par les facteurs les lundis, mercredis, vendredis dans toutes les boîtes jaunes de La Poste réparties dans la commune. Les courriers continuent à être distribués dans les boîtes aux lettres. A ce jour, les bureaux de La Poste de Latresne et de Tresses sont ouvertes tous les jours de 10h à 12h et 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h (uniquement Latresne). Tel 3631 appel non surtaxé. Aux dernières nouvelles 19 Postes vont être ré-ouvertes sur la Gironde (ex : Bouliac, Camblanes...). Voir le site de La Poste.fr.

L'Agence Postale Communale est pour le moment fermée. Les agents communaux sont en obligation de confinement ou restent chez eux pour garder leurs enfants (leur conjoint devant aller travailler).

Les lettres recommandées et colis ne sont pas récupérables (moins d'une dizaine actuellement en instance) et sont pour le moment conservés. Nous recherchons une solution pour permettre aux destinataires de venir récupérer en toute sécurité leurs instances. Vous serez prochainement informés de l'organisation.

Service des ordures ménagères et la déchèterie

Les services de prélèvement des ordures ménagères continuent de fonctionner. **La collecte du 1er mai est repoussée au 2 mai et celle du 8 mai est maintenue.** Les 6 déchèteries sont fermées durant le confinement. Les déchets verts doivent impérativement être conservés sur votre terrain, si possible broyés sur place, et il vous est demandé de patienter pour que chacun puisse aller déposer ses déchets dans les lieux prévus à cet effet lorsque les déchèteries seront ré-ouvertes.

Brûlage des déchets

Si le confinement peut être une situation propice à l'entretien des jardins, il est rappelé que le brûlage des déchets de jardin est rigoureusement interdit par arrêté préfectoral. Cette prescription n'est malheureusement pas toujours respectée à Carignan de Bordeaux et l'on a pu apercevoir des colonnes de fumée monter de plusieurs endroits. Ce non respect est susceptible d'être sanctionné. Pour l'intérêt général de tous, merci de respecter ces dispositions.

Fréquentation des espaces publics

Un arrêté pris par le Maire, le 20 mars 2020 a été affiché, interdisant la fréquentation des aires sportives de Carignan : terrains de tennis, terrain de foot de Régeon, gymnase, skate-park, espaces de jeux, espaces verts, Bois de la Bohême et les locaux associatifs. Cet arrêté vise à interdire la fréquentation des lieux

propices aux échanges et à la contamination.

Respect du voisinage

Les travaux de bricolage et de jardinage effectués en extérieur par des particuliers peuvent être source de gêne, ils sont donc encadrés par les horaires suivants :

- Semaine : 8 h 30 - 12 h ; 14 h 30 - 19 h 30
- Samedis : 9 h - 12 h ; 15 h - 19 h
- Dimanches et jours fériés : 10 h - 12 h

Rappel au sujet des déplacements :

L'attestation de déplacement dérogatoire est téléchargeable sur le site du Ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/>

Inscriptions à l'école pour la rentrée

En raison des mesures de confinement, les règles d'inscriptions aux écoles et à l'accueil périscolaire sont modifiées.

Nous vous demandons de procéder en 2 temps :

1. d'abord d'informer la mairie en envoyant par voie numérique à l'adresse mail : mairie@carignandebdx.fr.
Un courrier de demande d'inscription de votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire indiquant son nom, sa date de naissance, sa classe pour la rentrée de septembre 2020 (petite section, moyenne section, grande section pour la maternelle et CP, CE1, CE2, CM1, CM2 pour l'élémentaire), votre adresse postale, votre adresse email et votre téléphone.
Joindre au courrier :
 - un extrait de naissance (photocopie du livret de famille),
 - un justificatif de domicile de moins de deux mois.Vous recevrez ensuite un email d'accusé de réception pour la prise en compte de votre demande.
Cette première inscription permettra de comptabiliser le nombre d'enfants inscrits pour la rentrée prochaine, afin de transmettre l'information des effectifs prévisibles pour la rentrée scolaire 2020 à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).
2. Puis, d'effectuer par e-mail l'inscription de votre enfant à l'école (maternelle ou élémentaire).
Envoyer :
 - la confirmation de l'accusé de réception de votre demande par les services de la mairie,
 - dans le cas d'un changement de domicile et par conséquent d'école, adressez la copie de la radiation de l'enfant inscrit dans la commune de résidence précédente (année 2019-2020),
 - la copie du carnet de vaccinations validant les vaccinations DT POLIO et BCG si elles sont exigées

- par les écoles,
- les noms et adresses des parents, les adresses emails des parents et les téléphones des parents,
- la situation de famille actuelle.

Ces documents sont à adresser pour :

- l'école maternelle à :
e.mat.carignan@ac-bordeaux.fr
- l'école élémentaire à :
e.carignan@ac-bordeaux.fr

Inscriptions auprès de l'Accueil périscolaire

Tout enfant inscrit à l'école doit aussi être inscrit à l'accueil périscolaire.

Il est nécessaire d'adresser le dossier d'inscription de votre enfant par email à l'accueil périscolaire à l'adresse : aps@carignandebdx.fr ou de le déposer

dans la boîte aux lettres de la mairie qui transmettra au service concerné afin d'inscrire votre enfant aux services périscolaires : accueil du matin avant l'école et accueil du soir après l'école, pause méridienne (repas du midi et surveillance avant la reprise de la classe de l'après-midi), et le transport scolaire.

Cette inscription est obligatoire afin d'assurer la prise en charge de votre enfant dans le cas où vous ne pourriez venir le chercher un soir ou s'il devait venir déjeuner au restaurant scolaire à votre demande. Ainsi les services périscolaires seront en possession de toutes les informations nécessaires à la prise en charge de votre enfant.

Vous trouverez les documents à télécharger sur le site internet de la mairie et sur le portail citoyen de l'accueil périscolaire.

Nous espérons que toutes ces informations vous auront été utiles et vous auront apporté des réponses à vos questions durant cette période de confinement. Nous restons à votre entière disposition pour toute autre question.

Prenez bien soin de vous.

Mairie : 05 56 21 21 62 - mairie@carignandebdx.fr

CCAS : 05 56 68 15 02 / 06 12 12 64 19 -

actionsociale@carignandebdx.fr

Soleil de Vie : 06 26 45 04 81

Toute l'équipe municipale,
les bénévoles et les agents municipaux

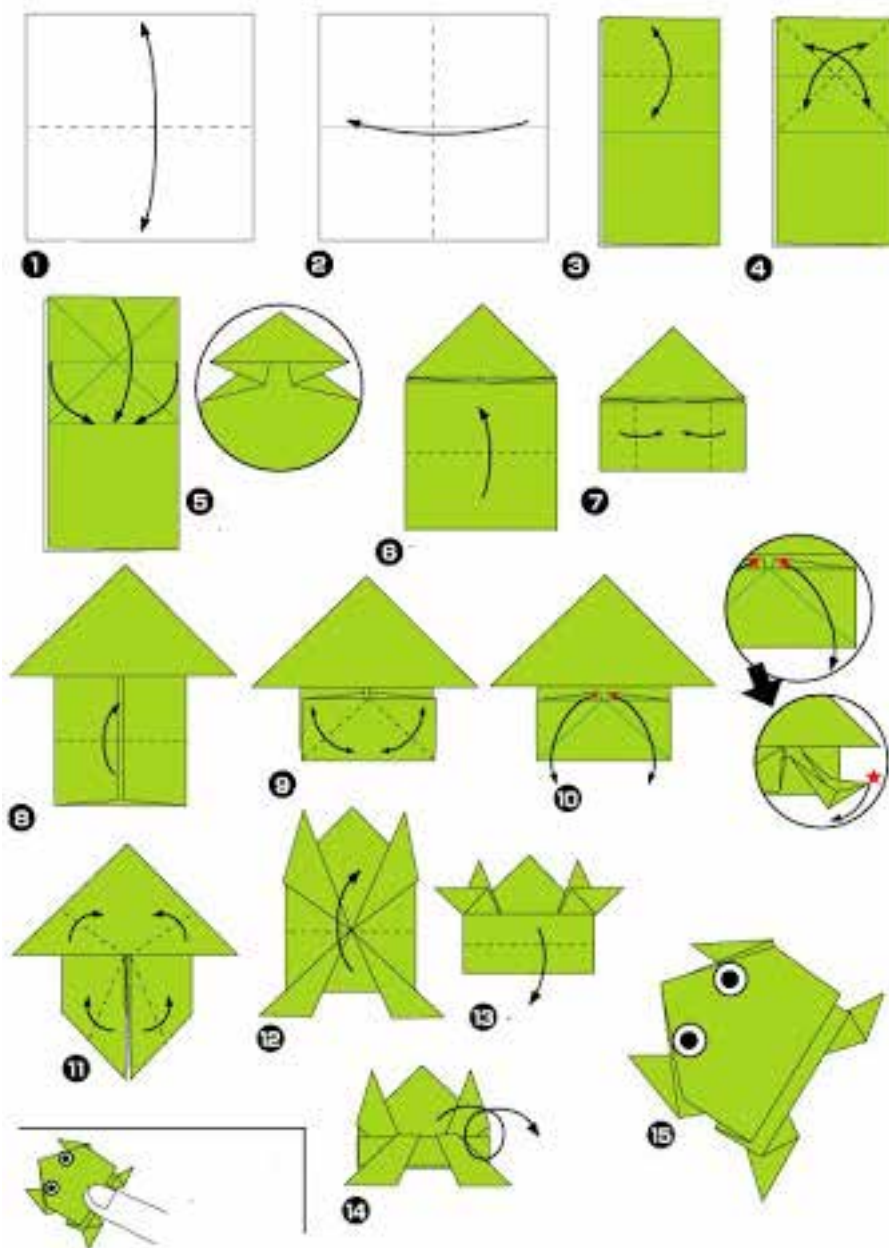
Résultats des élections Municipales à l'issue du scrutin du 15 mars 2020

| Thierry GENETAY « Carignan Naturellement » | Frank MONTEIL « Aimer et Agir pour Carignan » | Inscrits | Exprimés | Abstentions | Blancs | Nuls |
|--|---|----------|----------|-------------|--------|--------|
| 1 063 votants | 506 votants | 3 065 | 1 569 | 1 437 | 12 | 47 |
| 67,75 % | 32,24 % | 100 % | 51,19 % | 46,88 % | 0,39 % | 1,53 % |

| NOMBRE DE SIEGES OBTENUS | | | |
|--------------------------|-----------------------------|---|-----------------------------|
| CONSEIL MUNICIPAL | | CONSEIL COMMUNAUTAIRE LES COTEAUX BORDELAIS (CDC) | |
| CARIGNAN NATURELLEMENT | AIMER ET AGIR POUR CARIGNAN | CARIGNAN NATURELLEMENT | AIMER ET AGIR POUR CARIGNAN |
| 23 | 4 | 5 | 1 |

A vos papiers !

Voici un origami à réaliser avec vos enfants pour faire des courses de grenouilles sauteuses. Pour voir un pas à pas, rendez-vous ici : montremoicoment.com/loisirs-sports/comment-faire-une-grenouille-en-papier.html



Sources : photo-origami.fr



Laissons la parole aux enfants

En ces temps particuliers où les repères sont bousculés, nous souhaitons laisser la parole aux enfants.

Les enfants : dites-nous, avec vos mots, vos dessins, vos vidéos, tous les supports que vous souhaitez, votre ressenti face à ce confinement, à la classe à la maison, à la séparation avec les copains.

Les messages seront déposés sur le site internet de la commune.

Calendrier municipal



Samedi 16 et dimanche 17 mai :

Sous réserve - fête locale

Calendrier associatif



Samedi 30 mai :

Sous réserve - spectacle de fin d'année - ELC L'Odysée

Ramassage des ordures ménagères

Ordures ménagères : Tous les lundis matins

Verre : mercredi 13 mai

Papier, plastique, carton : les vendredis 8 et 22 mai

La collecte du 1er mai est repoussée au 2 mai et celle du 8 mai est maintenue.

Directeur de la publication : Frank MONTEIL

Responsable de la publication : Bertrand ZOGHBI

Conception & réalisation : Mairie de Carignan de Bordeaux.

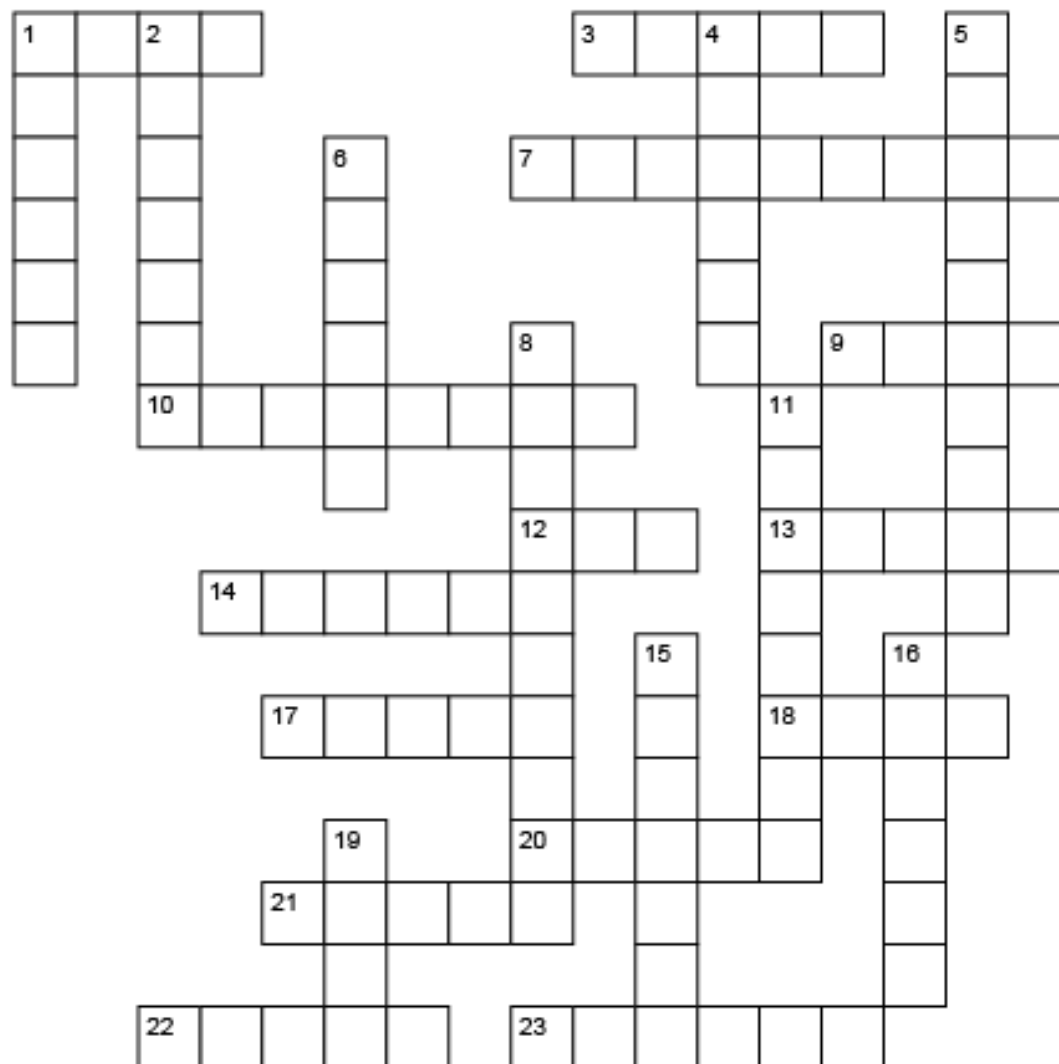
Impression : Raynaud Imprimeurs • Photos : Mairie

Édition Mairie de Carignan de Bordeaux : Tél. 05.56.21.21.62 - Fax. 05.56.68.32.32

communication@carignandebdx.fr - mairie@carignandebdx.fr -

www.carignandebordeaux.fr - Papier issu de forêts écogérées, norme PEFC

Animaux (1)



HORIZONTAL

- 1) Animal qui ronronne.
- 3) Animal d'Asie au pelage jaune-roux rayé de noir.
- 7) Bel oiseau aux couleurs vives et au bec crochu qui sait imiter la parole.
- 9) Animal sauvage qui ressemble à un chien.
- 10) Son corps tout mou est abrité par une solide coquille.
- 12) Dans la basse-cour, il chante dès que le soleil se lève.
- 13) C'est une volaille de la basse-cour qui picore des graines et des petits vers.
- 14) Très joli petit oiseau jaune.
- 17) Grand oiseau au long cou, généralement blanc. Il nage comme le canard.
- 18) Roi des animaux.
- 20) Animal à grandes oreilles.
- 21) Gros animal à cornes qui donne du lait.
- 22) Il aboie.
- 23) Jeune mouton.

VERTICAL

- 1) Il a la peau rose et la queue en tire-bouchon.
- 2) Insecte qui fabrique du miel.
- 4) Grâce à son cou très allongé, elle peut manger les feuilles les plus hautes.
- 5) Grâce à ses pattes palmées, elle fait des bonds aussi bien sur terre que dans l'eau.
- 6) Animal avec une crinière, qui court très vite et peut porter de choses lourdes sur son dos.
- 8) Petite bête rouge à points noirs.
- 11) Insecte qui a de grandes ailes avec de jolies couleurs.
- 15) Il vit dans la mer et fait des bonds spectaculaires hors de l'eau.
- 16) Animal qui porte une carapace sur le dos et quatre pattes très courtes.
- 19) Maman canard.